

SE FORMER POUR AGIR



irefe

OFFRE
DES FORMATIONS
JURIDIQUES

**INSTITUT
RÉGIONAL
D'ÉTUDES,
DE FORMATION
ET D'EXPERTISES**





ÉDITO

La CFDT Île-de-France accompagne les mandatés du juridique en leur proposant des formations favorisant le développement de leurs compétences. Elle est également chargée d'animer les différents réseaux de mandatés sur l'Île-de-France.

Avec son institut de formation, l'IREFE, la CFDT Île-de-France vous propose une offre de formation qui répond aux attentes des militants.

Que vous soyez conseiller du salarié, conseiller prud'homme, défenseur syndical mais aussi référent juridique d'une structure CFDT, professionnelle ou interprofessionnelle, vous trouverez dans le catalogue de l'IREFE les formations - initiales et complémentaires - vous permettant d'acquérir des connaissances, d'améliorer vos pratiques et d'exercer vos activités juridiques dans l'intérêt du justiciable.

D'ailleurs, pour les défenseurs syndicaux, l'année 2020 est une année charnière. Le premier mandat de quatre ans se terminant, le renouvellement total de la liste s'effectuera en milieu d'année.

Dans son offre de formation, l'IREFE accompagne à la fois les nouveaux mandatés et les mandatés déjà aguerris dans leurs fonctions qui ont besoin de formations complémentaires, notamment sur les évolutions législatives.

Alors oui, l'IREFE est là pour répondre à vos besoins en matière de formation, pour vous permettre d'exercer pleinement votre mandat !

**MICHÈLE BERRADA,
SECRÉTAIRE RÉGIONALE
EN CHARGE DU JURIDIQUE**



irefe

**INSTITUT RÉGIONAL
D'ÉTUDES,
DE FORMATION
ET D'EXPERTISES**

DÉCLARATION OF 1175 080 40 75

AGRÉMENT CSE ÉCONOMIQUE/CE 84 1511
AGRÉMENT CSE SSCT/CHSCT 85 808

DÉLÉGATION ICEFS/ISEFOJ
DATADOCK

78 rue de Crimée 75019 PARIS
Tél 01 42 03 05 05
contact@irefe.fr

WWW.IREFE.COM

PRÉSENTATION

06

- 06 LES LOCAUX
- 08 LES AGRÉMENTS DE L'IREFE
- 09 LES PARTENAIRES DE L'IREFE
- 10 LES PARCOURS DE FORMATION

FORMATIONS

14

- 14 SOMMAIRE DES FORMATIONS
- 16 FORMATIONS ESSENTIELLES DU DROIT
- 17 FORMATIONS INITIALES
DES ACTEURS DU JURIDIQUE
- 23 FORMATIONS ASSOCIÉES AU MANDAT
DE CONSEILLER PRUD'HOMME
- 25 FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES
- 26 FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL
- 35 VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

DÉMARCHES

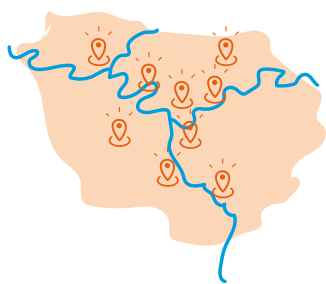
37

- 37 COMMENT PARTIR EN FORMATION ?
- 40 SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION
- 41 DEMANDE D'INSCRIPTION
- 43 MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ
- 44 CALENDRIER 2020 DES FORMATIONS
- 46 CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

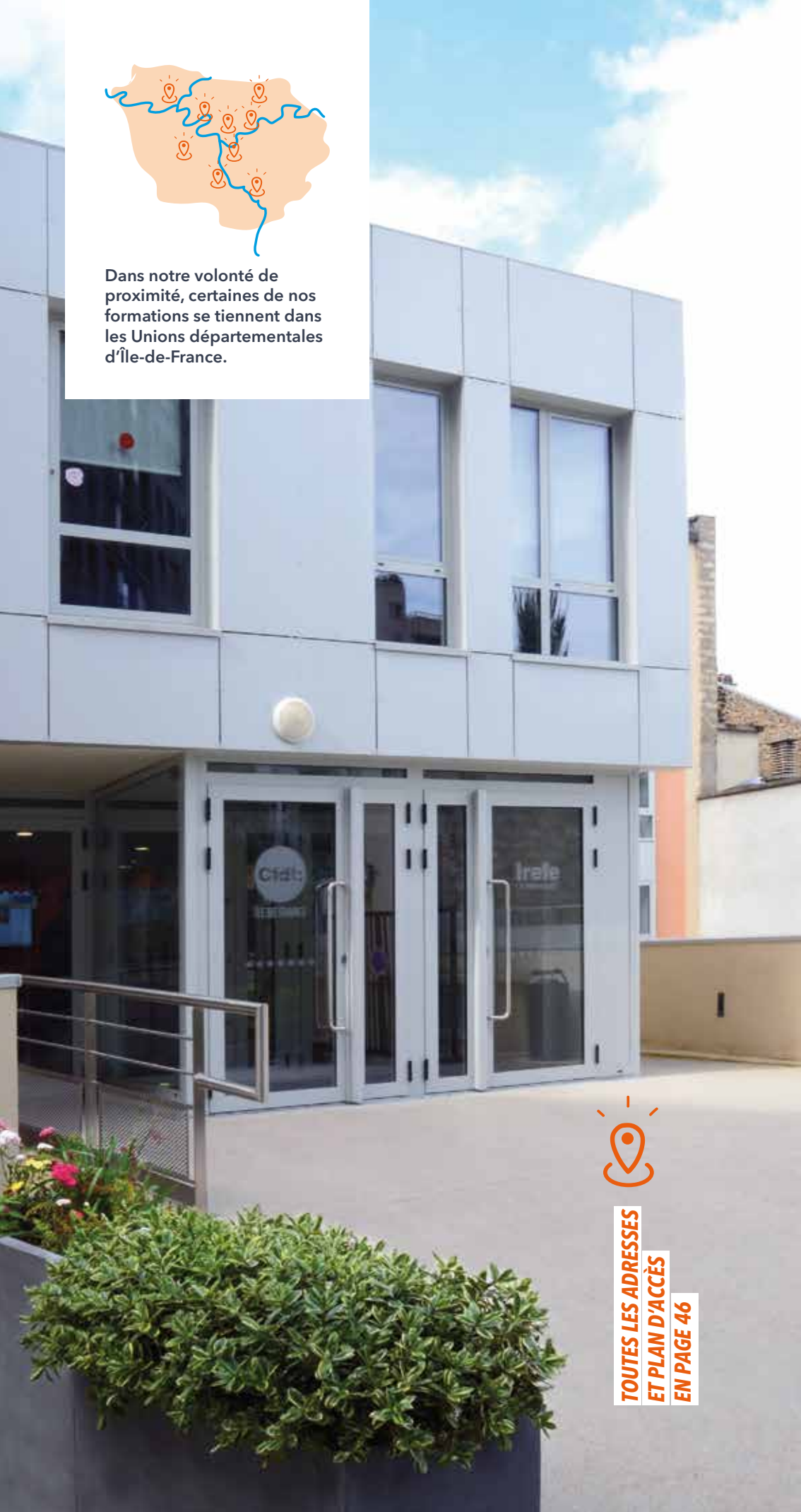
DES LOCAUX CONFORTABLES

SITUÉ EN FACE DU PARC DES BUTTES-CHAUMONT, L'IMMEUBLE DE L'IREFE EST EN RETRAIT DE LA RUE DE CRIMÉE ET À L'ABRI DES BRUITS DE LA VILLE. DANS DES SALLES SPACIEUSES, ÉQUIPÉES DE VIDÉOPROJECTEURS, L'ÉQUIPE DE L'IREFE ANIME LES FORMATIONS POUR PLUS DE 2 000 STAGIAIRES CHAQUE ANNÉE.





Dans notre volonté de proximité, certaines de nos formations se tiennent dans les Unions départementales d'Île-de-France.



**TOUTES LES ADRESSES
ET PLAN D'ACCÈS
EN PAGE 46**

LES AGRÉMENTS DE L'IREFE

L'IREFE EST UN ORGANISME DE FORMATION ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 1175 080 40 75. L'IREFE BÉNÉFICIE DE TOUS LES AGRÉMENTS LUI PERMETTANT DE PROPOSER DES FORMATIONS POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET D'ÊTRE RECONNU PAR LES ACTEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CAR RÉFÉRENCÉ DATADOCK.



AGRÉMENTS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR DISPENSER LES FORMATIONS DES MEMBRES DES CHSCT ET DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE PRÉVUES PAR LA LOI.

**AGRÉMENT CSE ÉCONOMIQUE 84 1511
AGRÉMENT CSE SSCT 85 808**

**AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS), PAR DÉLÉGATION DE L'INSTITUT CONFÉDÉRAL D'ÉTUDES ET DE FORMATION SYNDICALE DE LA CFDT.
DÉLÉGATION ICEFS, ARRÊTÉ DU 02/01/2019
JO DU 06/01/2019.**



**AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION POUR LA FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES (ISEFOJ) DE LA CFDT.
DÉLÉGATION ISEFOJ, ARRÊTÉ DU 30/03/2018
JO DU 4/04/2018.**



SELON LES CAS, VOUS POUVEZ MOBILISER DIFFÉRENTS DROITS POUR PARTIR EN FORMATION ; REPORTÉZ-VOUS À LA FIN DU CATALOGUE POUR EN SAVOIR PLUS OU TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE « COMMENT PARTIR EN FORMATION ? » ACCESSIBLE SUR LE SITE.



LES PARTENAIRES DE L'IREFE

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour adultes. Membre du service public de l'emploi, l'Afpa propose des formations qualifiantes sanctionnées par un titre professionnel du ministère du Travail.



Le Conservatoire national des arts et métiers est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français dédié à la formation pour adultes placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur.



L'Institut Belleville est l'opérateur des projets de coopération syndicale internationale de la CFDT.



La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France est un organisme de Sécurité sociale qui intervient dans la prévention des risques professionnels.



L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.



L'Institut des sciences sociales du travail (ISST) a été créé en 1951 sous la double égide de l'université de Paris I et du Ministère du travail. L'ISST est un lieu privilégié d'échange entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

REPÉRER SON PARCOURS DE FORMATION

*NOUS VOUS PROPOSONS DES PARCOURS
DE FORMATION INDICATIFS SELON VOTRE
MANDAT POUR VOUS AIDER À CHOISIR
VOTRE FORMATION ET À INSCRIRE
VOTRE PROGRESSION DANS LE TEMPS.*

JE SUIS **CONSEILLER PRUD'HOMME**

JE SUIS **DÉFENSEUR SYNDICAL**

JE SUIS **CONSEILLER PRUD'HOMME
OU DÉFENSEUR SYNDICAL**

JE SUIS **CONSEILLER DU SALARIÉ**

J'AI BESOIN DE ME **RENFORCER EN DROIT**



*IL NE S'AGIT NULLEMENT DE PARCOURS IMPOSÉS,
MAIS CONSEILLÉS POUR VOUS ORIENTER VERS
LES COMPÉTENCES INDISPENSABLES À L'EXERCICE
DE VOTRE MANDAT, TOUT EN ÉVITANT LES REDONDANCES.*

CONSEILLER PRUD'HOMME

FORMATIONS INITIALES DU CONSEILLER PRUD'HOMME

- LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE P.21
- PROCÉDURE PRUD'HOMALE P.22

FORMATIONS ASSOCIÉES DU CONSEILLER PRUD'HOMME

- PRÉSIDENT D'AUDIENCE P.23
- RÉDACTION DE DÉCISION P.24

DÉFENSEUR SYNDICAL

FORMATIONS INITIALES DU DÉFENSEUR SYNDICAL

- DÉFENSEUR SYNDICAL P.18
- RÉDACTION DE CONCLUSIONS P.19
- PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH P.20

CONSEILLER PRUD'HOMME OU DÉFENSEUR SYNDICAL

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES ACTEURS AU PROCÈS PRUD'HOMAL

- LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.26
- LA PREUVE P.27
- LE CONTRAT DE TRAVAIL P.28
- LE RÉFÉRÉ P.29
- ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE P.30
- LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION P.31
- JOURNÉES DE FORMATION JURIDIQUE P.32

CONSEILLER DU SALARIÉ

FORMATIONS INITIALES DU CONSEILLER DU SALARIÉ

- CONSEILLER DU SALARIÉ P.17
- ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ P.25

LES ESSENTIELS DU DROIT

- LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL P.16

CONSEILS

POUR SE FORMER

LES RÈGLES RELATIVES À LA FORMATION SONT DIFFÉRENTES EN FONCTION DU MANDAT. MAIS ÉGALEMENT EN FONCTION DES COMPÉTENCES DE CHAQUE MANDAT À ACQUÉRIR. L'IREFE VOUS PROPOSE UN PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ.

CONSEILLERS DU SALARIÉ

Le conseiller du salarié dispose d'un accès prioritaire à la formation pour les besoins de son mandat. Pour cela, il utilise le congé de formation économique sociale et syndicale et l'employeur ne peut refuser son départ en formation. (cf. « Les étapes clés » du congé-formation p. 39).

L'IREFE vous propose une formation initiale au mandat de conseiller du salarié et des formations complémentaires, à choisir en fonction de vos besoins.

ATTENTION, LA FORMATION A UN COÛT

La CFDT prend en charge la formation initiale à votre mandat. En ce qui concerne les formations complémentaires, nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise ou comité social et économique.



FINANCEMENT PAR			
	ENTREPRISE	CSE	SYNDICAT
1 JOUR	361 €	315 €	CONSULTEZ
2 JOURS	722 €	630 €	VOTRE
3 JOURS	1083 €	945 €	SYNDICAT

DÉFENSEURS SYNDICAUX



Chaque défenseur dispose de 12 jours de formation par mandat de quatre ans (cf. « Les étapes clés » du congé-formation p. 39). La formation est organisée autour d'un socle de base composé de trois formations et de formations complémentaires de spécialisation. Les formations complémentaires sont communes à celles des conseillers prud'hommes.



Certaines formations sont liées à la pratique du mandat, d'autres sont plus axées sur l'aspect juridique. Elles sont complémentaires. Il est également possible de suivre des sessions consacrées à l'acquisition des bases juridiques.

Pour ceux qui n'auraient aucune notion de droit du travail, nous vous recommandons de commencer par la session « Les fondamentaux du droit du travail » (p. 16).



La formation a un coût. Ce coût est pris en charge par la CFDT, via la CNAS. Afin de faire profiter le plus grand nombre de ce service, nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible si des circonstances vous empêchent de suivre la formation pour laquelle vous êtes inscrit.

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

La formation initiale obligatoire des conseillers prud'hommes est assurée par le ministère de la Justice sous la forme de trois jours en e-learning et de deux jours en présentiel. À partir de l'arrêté de nomination, chaque conseiller dispose de 18 mois pour suivre cette formation.



Chaque conseiller dispose de 36 jours de formation, dite continue, par mandat de quatre ans (cf. « Les étapes clés » du congé-formation p. 39). Dans ce cadre, l'IREFE vous propose un parcours de formation organisé autour d'un socle de base composé de trois formations et de formations complémentaires de spécialisation. Il est également prévu des formations associées pour certaines fonctions (président d'audience). Les formations complémentaires sont communes à celles des défenseurs syndicaux.



Certaines formations sont liées à la pratique du mandat, d'autres sont plus axées sur l'aspect juridique. Elles sont complémentaires. Il est également possible de suivre des sessions consacrées à l'acquisition des bases juridiques.



La formation a un coût. Ce coût est pris en charge par le ministère du travail. Afin de faire profiter le plus grand nombre de ce service, nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible si des circonstances vous empêchent de suivre la formation pour laquelle vous êtes inscrit.

SOMMAIRE

DES FORMATIONS JURIDIQUES DE L'IREFE

FORMATIONS ESSENTIELLES DU DROIT

16

16 • LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL

FORMATIONS INITIALES DES ACTEURS DU JURIDIQUE

17

CONSEILLER DU SALARIÉ

17 • CONSEILLER DU SALARIÉ

DÉFENSEUR SYNDICAL

18 • DÉFENSEUR SYNDICAL

19 • RÉDACTION DE CONCLUSIONS

20 • PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH

CONSEILLER PRUD'HOMME

21 • LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE

22 • PROCÉDURE PRUD'HOMALE

23

FORMATIONS ASSOCIÉES AU MANDAT DE CPH

- 23 • PRÉSIDENT D'AUDIENCE
- 24 • RÉDACTION DE DÉCISION

15

25

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEILLER DU SALARIÉ

- 25 • ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS

26

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL

- 26 • BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION
- 27 • LA PREUVE
- 28 • LE CONTRAT DE TRAVAIL
- 29 • LE RÉFÉRÉ
- 30 • ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE
- 31 • LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION
- 32 • JOURNÉES FORMATION DU JURIDIQUE

FORMATION ESSENTIELLE
DU DROIT



LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL

1

JOUR

*LES MANDATÉS ET LES REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL SONT SOUVENT
CONFRONTÉS AUX RÈGLES RELATIVES
AU CONTRAT DE TRAVAIL.
CETTE JOURNÉE VOUS PERMETTRA D'AVOIR
LES BASES JURIDIQUES NÉCESSAIRES.*



– Connaître les bases du droit du travail



– Exposés



– Introduction au droit
– Sources du droit du travail
– Hiérarchie des normes
– Contrat de travail : formation, exécution, rupture



– Formateur

3
DATES



CONSEILLER DU SALARIÉ

3

JOURS

LE CONSEILLER DU SALARIÉ ASSISTE LE SALARIÉ LORS DE L'ENTRETIEN PRÉALABLE DANS LES ENTREPRISES DÉPOURVUES DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ACQUÉRIR LES REPÈRES VOUS PERMETTANT D'ACCOMPLIR AU MIEUX CETTE MISSION DANS L'INTÉRÊT DU SALARIÉ ACCOMPAGNÉ ET LE RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES.

17



OBJECTIFS

- Situer le conseiller du salarié dans son environnement légal et organisationnel
- Identifier le rôle du conseiller du salarié



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Exercices
- Exposés
- Étude de cas
- Échange de pratiques



PROGRAMME

- Les missions du conseiller du salarié
- Le mandatement à la CFDT
- Le statut du conseiller du salarié
- Les cas d'interventions du conseiller
- L'accompagnement
- Rôle du conseiller du salarié avant, pendant et après l'entretien



INTERVENANTS

- Animateurs de formation

**PROGRAMMATION AVEC
LES UNIONS DÉPARTEMENTALES LORS
DES RENOUVELLEMENTS DE MANDATS**

FORMATION INITIALE DES ACTEURS DU JURIDIQUE
DÉFENSEUR SYNDICAL

DÉFENSEUR SYNDICAL

3
JOURS

*LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ
POUR ASSISTER, CONSEILLER ET ASSURER
LA DÉFENSE DU SALARIÉ DEVANT LE CONSEIL
DES PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES
DE LA PROCÉDURE.
CETTE FORMATION INITIALE DE TROIS JOURS
VOUS PERMETTRA DE MIEUX APPRÉHENDER
VOTRE RÔLE POUR POUVOIR CONSTRUIRE
LE DOSSIER DE DÉFENSE DU SALARIÉ.*



OBJECTIFS

- Situer le rôle et les missions du défenseur syndical
- Découvrir les grandes étapes de la préparation d'un dossier de défense



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas
- Observation
- Exposés
- Analyse, échange de pratiques



PROGRAMME

- Rôle et statut du défenseur
- Déontologie
- Relations avec l'adhérent
- Parcours d'un dossier de l'introduction de la demande à l'exécution
- Analyse et construction du dossier
- Requête introductive d'instance
- Plaidoirie aux prud'hommes



INTERVENANT

- Responsable juridique de la CFDT Île-de-France

4
DATES



RÉDACTION DE CONCLUSIONS

3

JOURS

MÊME SI LES CONCLUSIONS NE SONT PAS OBLIGATOIRES, IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ D'EN ÉCRIRE POUR UN DOSSIER DE DÉFENSE. CE STAGE VOUS INVITE À PRENDRE EN COMPTE LA PRATIQUE DE L'ÉCRIT ET DU RAISONNEMENT JURIDIQUE NÉCESSAIRES À LEUR RÉDACTION. IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION INITIALE « DÉFENSEUR SYNDICAL ».



OBJECTIFS

- S'approprier le raisonnement juridique
- Acquérir les règles de base de la rédaction des conclusions
- S'entraîner à la rédaction en fait et en droit



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupe
- Exposés
- Mise en situation



PROGRAMME

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- La structure de l'écrit juridique
- Le mécanisme du raisonnement juridique
- Stratégie et argumentation en fait et en droit



INTERVENANT

- Animateur de formation

2
DATES



FORMATION INITIALE DES ACTEURS DU JURIDIQUE
DÉFENSEUR SYNDICAL

PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH

3

JOURS

LA PROCÉDURE ÉTANT ORALE, UNE GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DU DÉFENSEUR PASSE PAR LA PLAIDOIRIE.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE PRENDRE VOTRE PLACE DE DÉFENSEUR LORS DE L'AUDIENCE PRUD'HOMALE.

IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « RÉDACTION DE CONCLUSIONS ».



OBJECTIFS

– S'approprier les techniques de la plaidoirie



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Partage d'expériences
- Exposés
- Exercices
- Mise en situation



PROGRAMME

- Bases de la communication orale
- Attitude à l'audience
- Construction de la plaidoirie



INTERVENANT

– Responsable juridique de la CFDT Île-de-France

2

DATES



LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE

3

JOURS

UNE GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DU CONSEILLER PRUD'HOMME RELÈVE DE L'APPRÉCIATION DES MOTIFS DU LICENCIEMENT. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'AVOIR LES REPÈRES NÉCESSAIRES À LA QUALIFICATION DES FAITS CONDUISANT À LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.



OBJECTIFS

- Façonner son rôle de juge-militant
- Décomposer l'appréciation des motifs de licenciement
- Identifier les cas de licenciement prohibés et leurs conséquences



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

- Travaux de groupe
- Étude de cas
- Exposés



PROGRAMME

- L'acte de juger
- La nécessité d'une cause réelle et sérieuse
- Le motif de licenciement
- La qualification du licenciement
- Les cas de nullité
- La procédure de licenciement
- Requalification des autres modes de rupture
- Conditions de validité des transactions



INTERVENANTS

- Animateurs de formation

4
DATES



PROCÉDURE PRUD'HOMALE

3

JOURS

COMME TOUS LES CONTENTIEUX, LE PROCÈS PRUD'HOMAL EST RÉGI PAR DES RÈGLES QUI GARANTISSENT AUX PARTIES L'ÉGALITÉ DE LEURS DROITS DEVANT LA JUSTICE. CETTE FORMATION EST INDISPENSABLE AU **PRÉSIDENT D'AUDIENCE** QUI DOIT VEILLER AU RESPECT DE CES RÈGLES. ELLE EST ÉGALEMENT UTILE AUX ASSESSEURS QUI POURRONT AINSI PESER SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS.



OBJECTIFS

- Identifier l'importance d'un cadre procédural
- Repérer les règles qui s'imposent aux parties et au juge
- Appréhender les complications de l'instance



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Travaux de groupe
- Exposés
- Jeu



PROGRAMME

- Principes généraux de l'action en justice
- Déroulement de l'instance prud'homale
- Assistance et représentation des parties
- Oralité
- Exceptions de procédure
- Fins de non-recevoir
- Demandes incidentes



INTERVENANT

- Animateur de formation

2

DATES



PRÉSIDENT D'AUDIENCE

2

JOURS

*QUEL EST LE RÔLE EXACT DU PRÉSIDENT
D'AUDIENCE ? QUELLES SONT LES LIMITES
DE SES POUVOIRS ?
POUR ASSURER PLEINEMENT LES DIFFÉRENTES
FACETTES DE VOTRE RÔLE DE PRÉSIDENT
D'AUDIENCE, VOUS VOUS APPUIEREZ
SUR LES APPORTS DE CETTE FORMATION.*



OBJECTIFS

- Identifier l'étendue de la fonction du président d'audience
- Investir le statut de président d'audience CFDT



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas
- Observation
- Mise en situation
- Analyse, échange de pratiques



PROGRAMME

- Place du président
- Moyens du président
- Relations avec les autres acteurs
- Préparation de l'audience
- Suivi d'une audience et observation
- Police de l'audience
- Organisation du délibéré



INTERVENANTS

- Animateurs de formation

2
DATES

27 ET 28
FÉV.
(94-CRETEIL)

05 ET 06
MARS
(77-MELUN)

FORMATION ASSOCIÉE
AU MANDAT DE CONSEILLER PRUD'HOMME

RÉDACTION DE DÉCISION

3

JOURS

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉCOMPOSER LES ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION D'UNE DÉCISION DE JUSTICE EN INTÉGRANT LE MÉCANISME DU RAISONNEMENT JURIDIQUE.

IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI AU PRÉALABLE LA FORMATION « PRÉSIDENT D'AUDIENCE ».



OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la rédaction des décisions
- Acquérir les règles de base de la rédaction des jugements
- Situer la place de la transcription des faits et des moyens des parties
- S'entraîner à la motivation en faits et en droit



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupe
- Exposés
- Mise en situation



PROGRAMME

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- Le contenu d'une décision de justice
- La structure de l'écrit juridique
- La place des déclarations des parties
- Le mécanisme du raisonnement juridique



INTERVENANT

- Animateur de formation

2

DATES



ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS

6

JOURS

2 SESSIONS
DE 3 JOURS

VOUS ÊTES SOLLICITÉ AU QUOTIDIEN PAR LES SALARIÉS SUR DES QUESTIONS JURIDIQUES. LE DROIT DU TRAVAIL EST UN OUTIL POUR VOTRE ACTION. CE CYCLE DE FORMATION DE SIX JOURS VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL VOUS ORGANISEZ LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES SALARIÉS ET DES ADHÉRENTS CFDT.

VOUS DEVEZ ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DEPUIS AU MOINS UN MANDAT.



OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances de base du droit du travail
- Construire une pratique dans l'utilisation du droit du travail pour défendre les salariés



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

- Échange de pratiques
- Étude de documents
- Étude de cas
- Apports théoriques



PROGRAMME

- Bases et principes du droit du travail
- Contrat de travail : CDI, CDD...
- Modification du contrat de travail
- Causes et ruptures du contrat de travail
- Statut des travailleurs en situation de handicap
- Préparation de l'entretien et de l'assistance du salarié
- Droits à l'assistance de l'adhérent CFDT



INTERVENANTS

- Formateur
- Inspecteur du travail
- Conseillers prud'hommes

3
DATES

04 AU 06 MARS
27 AU 29 AVR.

13 AU 15 MAI
17 AU 19 JUIN

05 AU 07 OCT.
02 AU 04 NOV.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL

BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

3
JOURS

*CONCILIER, PRENDRE DES MESURES PROVISOIRES, METTRE L'AFFAIRE EN L'ÉTAT D'ÊTRE JUGÉE... LE CONSEILLER PRUD'HOMME SIÉGEANT EN BCO A DE NOMBREUSES MISSIONS. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'APPROFONDIR LE RÔLE DE CHACUN LORS DE CETTE AUDIENCE QUI EST, POUR LA CFDT, UNE ÉTAPE PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE DU PROCÈS PRUD'HOMAL. **POUR LES DÉFENSEURS, IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL » AU PRÉALABLE.***



OBJECTIFS

- Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
- Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeu de rôle



PROGRAMME

- Saisine et comparution des parties
- Les meilleures conditions pour concilier
- La mise en état
- Les mesures d'instruction
- Les mesures provisoires
- L'ordonnance
- L'orientation



INTERVENANTS

- animateurs de formation

3
DATES



LA PREUVE

3
JOURS

*UN DROIT N'EXISTE QUE S'IL EST PROUVÉ.
MAIS QUI DOIT PROUVER QUOI ?
CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE MIEUX
SITUER LA CHARGE DE LA PREUVE ET LE RÔLE
DU JUGE AINSI QUE D'APPRÉHENDER LES RÈGLES
DE RECEVABILITÉ DES PREUVES.
POUR LES CONSEILLERS, IL EST NÉCESSAIRE
D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « LICENCIEMENT ET
CONTRÔLE DU JUGE » ET POUR LES DÉFENSEURS,
LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL ».*



OBJECTIFS

- Aborder la notion de preuve
- Approfondir la notion de charge de la preuve
- Identifier le rôle du juge dans l'administration de la preuve



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Étude de cas
- Exposés
- Analyse d'arrêts



PROGRAMME

- Le régime de la preuve au civil
- L'analyse des attestations
- La charge de la preuve
- Les présomptions
- Les aménagements de la charge de la preuve
- Les pouvoirs du juge dans la recherche de la preuve
- Les mesures d'instruction



INTERVENANTS

- Animateurs de formation

4
DATES



FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL

LE CONTRAT DE TRAVAIL

2

JOURS

LA QUESTION DU CONTRAT DE TRAVAIL EST DE PLUS EN PLUS SOURCE DE LITIGES. LORS DE CETTE FORMATION, NOUS ABORDERONS LES DIFFÉRENTES FORMES DE CONTRAT DE TRAVAIL.

POUR LES DÉFENSEURS SYNDICAUX, IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL » AU PRÉALABLE.



OBJECTIFS

– S'approprier les différentes formes de contrat de travail



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

– Étude de cas
– Exposés
– Analyse de documents



PROGRAMME

– Les différentes formes de contrat de travail
– Les règles applicables au temps de travail
– Les règles du temps partiel
– Les contrats à durée indéterminée spécifiques
– Les contrats courts
– Les contrats liés à la formation professionnelle



INTERVENANTS

– Animateurs de formation

3

DATES





3

JOURS

LE RÉFÉRÉ

SOUVENT CONSIDÉRÉ COMME LE JUGE DE L'ÉVIDENCE, LE JUGE DES RÉFÉRÉS EST AUSSI CELUI DU TROUBLE MANIFESTEMENT ILLICITE. IL EST ÉGALEMENT DE PLUS EN PLUS AMENÉ À STATUER AU FOND EN PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE. QUE VOUS SOYEZ CONSEILLER PRUD'HOMME SIÉGEANT EN RÉFÉRÉ OU DÉFENSEUR SYNDICAL, CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ÊTRE À LA FOIS EFFICACE ET RESPECTUEUX DES DROITS DU JUSTICIABLE.

CETTE FORMATION EST RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS ÉLUS EN RÉFÉRÉ ET AUX DÉFENSEURS SYNDICAUX.



OBJECTIFS

- Découvrir le cadre juridique des référés
- Identifier les pouvoirs du juge des référés



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- Étude de cas
- Travaux de groupe



PROGRAMME

- L'environnement des référés
- La procédure en référé
- L'urgence
- L'évidence
- Le trouble manifestement illicite
- Le référé probatoire
- Procédure accélérée au fond devant le juge des référés
- La contestation des décisions du médecin du travail



INTERVENANTS

- Animateurs de formation

1
DATE

— □ —
04 AU 06
FÉV.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DES ACTEURS DU PROCÈS PRUD'HOMAL

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

1

JOUR

*LES AVOCATS DU RÉSEAU « AVEC »
VOUS INFORMENT DES ÉVOLUTIONS
DE LA JURISPRUDENCE AU COURS
DE DEUX RENCONTRES PAR AN.*

2
DATES

18
JUN

10
DÉC.

LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

1

LA JURISPRUDENCE DE LA COUR TIENT UNE PLACE IMPORTANTE DANS LES SOURCES DU DROIT. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'IDENTIFIER LES ARRÊTS IMPORTANTS ET DE RETROUVER LA RÈGLE DE DROIT DANS UN ARRÊT.

JOUR



OBJECTIFS

– Sélectionner l'essentiel d'un arrêt de la Cour de cassation



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

– Exposés
– Recherche de jurisprudence
– Analyse d'arrêts



PROGRAMME

– Les voies de recours
– Recherche documentaire
– Différence entre arrêt de principe et arrêt d'espèce
– Vocabulaire
– Structuration des arrêts de cassation
– Structuration des arrêts de rejet



INTERVENANT

– Animateur de formation

2
DATES

07
FÉV.

04
DÉC.

JOURNÉES DE FORMATION JURIDIQUE

3
JOURS

*3 JOURNÉES PAR AN, ORGANISÉES
AU FIL DES SAISONS, POUR APPROFONDIR
UNE THÉMATIQUE.*

*À DESTINATION DES CONSEILLERS
PRUD'HOMMES ET DES DÉFENSEURS
SYNDICAUX, ELLES SONT ORGANISÉES
AUTOUR D'UNE THÉMATIQUE JURIDIQUE
CHOISIE EN FONCTION DE L'ACTUALITÉ.*

**LES INTERVENANTS, QU'ILS SOIENT
AVOCATS, UNIVERSITAIRES OU
SYNDICALISTES, SONT TOUJOURS
DES SPÉCIALISTES DU THÈME TRAITÉ.**

3
DATES

□	26 FÉVRIER	LIEU À DÉFINIR
□	30 AVRIL	SALLE DU CNC 2 BD DE LA VILLETTE PARIS 19 (M° BELLEVILLE)
□	01 OCTOBRE	LIEU À DÉFINIR

JOURNÉES DE FORMATION

JURIDIQUE

*À DESTINATION DES CONSEILLERS
PRUD'HOMMES ET DES DÉFENSEURS
SYNDICAUX, ELLES SONT ORGANISÉES
AUTOUR D'UNE THÉMATIQUE
JURIDIQUE CHOISIE EN FONCTION
DE L'ACTUALITÉ.*

Le **26.02.2020**

LIEU À DÉFINIR

Le **30.04.2020**

SALLE DU CNC

Le **01.10.2020**

LIEU À DÉFINIR

SALLE DU CNC
2 BD DE LA VILLETTE 75019 PARIS
MÉTRO : BELLEVILLE

INTÉGRER L'ÉQUIPE DES ANIMATEURS DE FORMATION

*EN PLUS D'UNE ÉQUIPE DE FORMATEURS/
CONCEPTEURS ET D'EXPERTS, UNE PARTIE DES
FORMATIONS DE L'IREFE SONT DISPENSÉES PAR
UNE ÉQUIPE DE 40 ANIMATEURS DE FORMATION.*

Ces animateurs de formation investissent, à côté de leur métier et de leur mandat de représentant du personnel et/ou syndical cédétiste, une troisième activité qui consiste à contribuer à la formation d'autres adhérents et militants CFTD en s'engageant à intégrer l'équipe des animateurs de formation de l'IREFE.

*POUR INTÉGRER CETTE ÉQUIPE,
L'IREFE PROPOSE LE DISPOSITIF SUIVANT :*



SI VOUS SOUHAITEZ VOUS Y INSCRIRE

*Prendre rendez-vous auprès de Murielle Péan
(murielle.pean@irefe.fr) pour la première
étape : *l'entretien de présentation.**

VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

VOTRE PARCOURS DE FORMATION ET VOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE PEUVENT VOUS PERMETTRE DE PRÉPARER OU D'ENVISAGER UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL GARANTISSANT VOTRE EMPLOYABILITÉ.

Les contenus des programmes de nos parcours de formation en lien avec l'exercice de l'activité syndicale sont transposables et transférables dans des activités professionnelles dans les domaines de la santé au travail, du droit du travail, de la gestion et du management... Les utiliser pour obtenir un diplôme, une certification qualifiante est une possibilité qui vous est **donnée pour garantir votre employabilité.**

Pour vous informer sur ce dispositif en lien avec nos deux partenaires, l'AFPA Île-de-France et le CNAM, l'IREFE avec la CFDT Île-de-France organisent trois matinées d'information.



50
PLACES

*PLACES LIMITÉES À 50 PERSONNES PAR MATINÉE.
INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MAIL AUPRÈS DE
MURIELLE.PEAN@IREFE.FR*

OPTION 1
MATINÉE D'INFORMATION



OPTION 2
SUIVIE D'UN ATELIER
DE PRÉ-ORIENTATION
SI VOUS LE SOUHAITEZ

3
DATES



COMMENT PARTIR EN FORMATION ?

*VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES
SUIVANTES LES CARACTÉRISTIQUES
ESSENTIELLES DE CHACUN DES CONGÉS
FORMATION POUR LES CONSEILLERS
PRUD'HOMMES, DÉFENSEURS SYNDICAUX
ET CONSEILLERS DU SALARIÉ.*



3

PRINCIPES CLÉS

DU CONGÉ DE FORMATION

1**LE DÉLAI DE DÉPÔT
DU CONGÉ FORMATION**

La lettre doit parvenir à l'employeur au moins 30 jours à l'avance pour une absence supérieure ou égale à trois jours et au moins 15 jours à l'avance dans les autres cas.

2**LE DÉLAI DE RÉPONSE**

L'employeur est tenu d'accepter la demande de formation pour les CPH et défenseurs syndicaux. dans tous les cas, il doit maintenir le salaire.

3**LE DROIT À LA FORMATION****Conseillers prud'hommes :**

En plus de la formation obligatoire organisée par l'ENM, le droit à la formation prud'homale est égal à 36 jours pour un mandat de quatre ans sans pouvoir excéder 12 jours sur une année (articles D1442-1 à D1442-10).

Défenseurs syndicaux :

Le droit à la formation est de deux semaines (soit 12 jours) par mandat de quatre ans (articles D1442-7 à D1442-10).

Conseillers du salarié :

Pas de droit spécifique à la formation. Vous devez utiliser le congé de formation économique, social et syndical (CFESS), art. L2145-1 à 5 du Code du travail.

1

**JE CONTACTE
L'IREFE POUR
CONNAÎTRE LES
DISPONIBILITÉS**

ET JE FAIS MA
DEMANDE DE
CONGÉ FORMATION
AUPRÈS DE MON
EMPLOYEUR PAR
ÉCRIT.

2

**J'ENVOIE
LE BULLETIN
D'INSCRIPTION
À L'IREFE.**

L'INSCRIPTION
N'EST DÉFINITIVE
QU'APRÈS
CONFIRMATION
DE L'IREFE.

3

**JE REÇOIS UNE
CONFIRMATION
D'INSCRIPTION
DE L'IREFE.**

4

**JE REÇOIS
15 JOURS AVANT
LE DÉBUT DU STAGE
LA CONVOCATION**

QUI ME CONFIRME
LA DATE, L'HEURE
AINSI QUE LE LIEU DE
LA FORMATION. J'EN
DONNE COPIE À MON
EMPLOYEUR.

5

**JE TIENS MON
EMPLOYEUR
INFORMÉ DE TOUTE
MODIFICATION
(CHANGEMENT DE
DATES, DE LIEU...).**

6

**JE PARTICIPE
À LA FORMATION
SINON**

**JE PRÉVIENS
L'IREFE EN CAS
D'ANNULATION
OU DE RETARD.**

7

**JE DONNE UNE
COPIE À MON
EMPLOYEUR DE
MON ATTESTATION
DE STAGE**

REMISE
EN MAIN PROPRE
LE DERNIER JOUR DU
STAGE. J'ARCHIVE LES
ORIGINAUX DE MON
ATTESTATION ET DU
PROGRAMME POUR
UNE UTILISATION
ULTÉRIEURE.

7

**ÉTAPES
CLÉS****POUR PARTIR
EN FORMATION**

SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION

**À RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE
D'INSCRIPTION PAR COURRIER OU
VIA NOTRE SITE INTERNET, NOUS
VOUS ADRESSONS SIMULTANÉMENT :**



UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION PAR MAIL.



**DANS LE MÊME TEMPS, VOUS DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE
DE CONGÉ FORMATION AUPRÈS DE VOTRE EMPLOYEUR
(VOIR NOS MODÈLES PAGE 53).**



**UNE QUINZAINE DE JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE,
NOUS ENVOYONS VOTRE CONVOCATION À VOTRE DOMICILE,
FIXANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA FORMATION
(HORAIRES, LIEUX, DOCUMENTS ÉVENTUELS À APPORTER).**



**À LA FIN DE LA FORMATION,
NOUS VOUS REMETTONS UNE ATTESTATION DE STAGE
ET LE PROGRAMME ET VOUS REMETTEZ UNE COPIE
À VOTRE EMPLOYEUR.**

DEMANDE D'INSCRIPTION

DATE

SIGNATURE DU STAGIAIRE

irefe

SE FORMER POUR AGIR

INSTITUT RÉGIONAL D'ÉTUDES,
DE FORMATION ET D'EXPERTISES

78 rue de Crimée 75019 PARIS
Tél 01 42 03 05 05
contact@irefe.fr

WWW.IREFE.COM

STAGIAIRE (VOUS)

NOM _____

PRÉNOM _____

EMAIL _____

TÉL. PORTABLE _____

TÉL. PROFESSIONNEL _____

ADRESSE PERSONNELLE _____

FORMATION

FORMATION CHOISIE _____

DATE CHOISIE _____

AFIN DE MIEUX VOUS CONNAÎTRE

VOTRE DATE DE NAISSANCE _____ / _____ / _____

FEMME HOMME

AVEZ-VOUS DÉJÀ SUIVI UNE FORMATION DE L'IREFE ?

OUI NON

JE SUIS CONSEILLER PRUD'HOMME À :

CONSEIL : _____

SECTION : _____

DEPUIS : _____

EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

JE SUIS DÉFENSEUR SYNDICAL :

EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

JE SUIS CONSEILLER DU SALARIÉ :

EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

EMPLOYEUR

NOM, RAISON SOCIALE _____

SECTEUR D'ACTIVITÉ _____

VOTRE SYNDICAT _____

MODÈLES

DE DEMANDE

DE CONGÉ

CONSEILLER PRUD'HOMME

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du au pour suivre une action de formation pour les conseillers prud'hommes, conformément à l'article L.1442-2 du Code du travail.

Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 PARIS, pour le compte de l'ISEFOJ.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

DÉFENSEUR SYNDICAL

SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du au, pour suivre une action de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément à l'article L.1453-7 du Code du travail.

Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 PARIS.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

CONSEILLER DU SALARIÉ

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au (et du au si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de jours, au titre du CFESS, conformément aux articles L2145-1 à 5 du Code du travail.

Ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 PARIS. Cet organisme est agréé par la Directe et habilité à dispenser les formations au titre de l'article L2135-12 du Code du travail par délégation de l'ICEFS - CFDT arrêté du 19/01/2017 - publié au JO du 22/01/2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

CALENDRIER 2020

JANV 01

27 AU 28 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.19

FÉVR 02

03 AU 05 LA PREUVE (IREFE) P.27
04 AU 06 LE RÉFÉRÉ (IREFE) P.29
07 LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION (IREFE) P.31
26 JOURNÉE DE FORMATION JURIDIQUE (À DÉFINIR) P.32
27 ET 28 LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.28
27 ET 28 PRÉSIDENT D'AUDIENCE (CRÉTEIL) P.23

MARS 03

04 AU 06 DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.18
04 AU 06 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.25
05 ET 06 PRÉSIDENT D'AUDIENCE (MELUN) P.23
09 AU 11 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.21
11 AU 13 RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.24
16 AU 18 PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (IREFE) P.20
30 AU 01 AVR BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (TRAPPES) P.26
30 AU 01 AVR LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.21

AVR 04

22 AU 24 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (LA DÉFENSE) P.21
27 AU 29 LA PREUVE (IREFE) P.27
27 AU 29 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.22
27 AU 29 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.25
30 JOURNÉE DE FORMATION JURIDIQUE (SALLE DU CNC) P.32

MAI 05

11 ET 12 LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.28
11 AU 13 BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.26
13 AU 15 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.25
18 AU 20 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.19
18 AU 20 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.21
25 AU 27 LA PREUVE (CERGY) P.27
29 LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL (IREFE) P.16

JUIN 06

- 10 ET 12 PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (IREFE) P.20
- 15 AU 17 RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.24
- 17 AU 19 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.25
- 18 ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.30
- 24 AU 26 BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.26

SEPT 09

- 11 LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL (IREFE) P.16
- 21 AU 23 DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.18

OCT 10

- 01 JOURNÉE DE FORMATION JURIDIQUE (À DÉFINIR) P.32
- 05 AU 07 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.25
- 12 AU 14 DÉFENSEUR SYNDICAL (CRÉTEIL) P.18
- 14 AU 16 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.22

NOV 11

- 02 AU 04 ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.25
- 04 LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL (IREFE) P.16
- 04 AU 06 DÉFENSEUR SYNDICAL (LA DÉFENSE) P.18
- 23 AU 25 LA PREUVE (IREFE) P.27

DÉC 12

- 04 LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION (IREFE) P.31
- 07 ET 08 LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.28
- 10 ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.30



RETROUVEZ TOUTES NOS
FORMATIONS SUR WWW.IREFE.COM

CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

CONTACT@IREFE.FR
01 42 03 05 05

**UNIONS DÉPARTEMENTALES DANS LESQUELLES SE DÉROULENT
CERTAINES DE NOS FORMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE :**

UD 77

15 RUE PAJOL - CS 9020
77007 MELUN CEDEX
tél 01 60 59 06 60
ud-cfdt-77@wanadoo.fr

UD 92

23 PLACE DE L'IRIS - LA DÉFENSE 2
92400 COURBEVOIE
tél 01 47 78 98 44
contact@cfdt92.com

UD 78

ZA BUISSON DE LA COULDRE
301 AVENUE DES BOULEAUX
78190 TRAPPES
tél 01 30 51 04 05
ud@cfdt-yvelines.fr

UD 94

MAISON DES SYNDICATS
11-13 RUE DES ARCHIVES
94010 CRÉTEIL CEDEX
tél 01 43 99 10 50
cfdt.ud94@orange.fr

UD 95

MAISON DES SYNDICATS
26 RUE FRANCIS COMBE
95014 CERGY PONTOISE CEDEX
tél 01 30 32 61 55
val-oise@cfdt.fr



irefe
78 RUE DE CRIMÉE
75019 PARIS



LIKEZ
ET COMMENTEZ
NOS ACTUALITÉS



WWW.IREFE.COM

WWW.IREFE.COM

01 42 03 05 05 -- CONTACT@IREFE.FR

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS



irefe[•]
SE FORMER POUR AGIR